

En Israël comme ailleurs...

Carrefour doit respecter le droit international

En mars 2022 **Carrefour** a passé un accord avec deux sociétés israéliennes, *Electra consumer products* et *Yenot Bitan* qui interviennent sur des terres volées aux Palestiniens. Ces sociétés y construisent des logements, divers réseaux d'adduction d'eau ou de téléphonie pour le compte de l'armée et des seuls colons qui s'y sont installés en violation de la 4^{ème} Convention de Genève.

Carrefour est ainsi complice et bénéficiaire de la colonisation qui constitue un crime de guerre.

Il résulte de l'avis de la Cour internationale de Justice de 2004 sur l'illégalité de la construction du Mur que les entreprises ont l'obligation de ne pas prêter assistance à la colonisation. Elles doivent par ailleurs identifier et prévenir les risques de violations des droits de l'Homme auxquelles elles sont exposées.

Le groupe **Carrefour** doit donc cesser toute activité en lien avec la colonisation israélienne de la Palestine. Il doit mettre fin à son partenariat avec *Electra consumer products* et *Yenot Bitan*.

Ensemble agissons

Pour que **Carrefour** respecte le droit !

